

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU VENDREDI 26 JUIN 2015**

**LES PARTICIPANTS**

⇒ **Les représentants des communes**

- Xavier CADORET, maire de Saint-Gérand-le-Puy, président de la CDPPT de l'Allier, membre titulaire.
- Gilles BERRAT, maire de Varennes-sur-Têche, Président de la communauté de communes de Le Donjon Val Libre, membre titulaire.
- Joël LEFEBRE, conseiller municipal de Domérat, membre titulaire.

⇒ **Les représentants du Conseil Départemental**

- Monsieur Pascal PERRIN Conseiller Départemental, membre titulaire.

⇒ **Les représentants de la Préfecture de l'Allier**

- Jean-Luc GALLAND, coordinateur général des missions, développement local et suivi budgétaire des politiques d'intervention de l'Etat.

⇒ **Les représentants de La Poste**

- Magali DETRILLE, déléguée départementale du Groupe La Poste.
- Daniel BOUCULAT, délégué aux relations territoriales du Groupe La Poste.

⇒ **Secrétariat**

- Daniel BOUCULAT, délégué aux relations territoriales du Groupe La Poste.

**LES ABSENTS EXCUSES**

⇒ **Les représentants des communes**

- Michel GUYOT, maire de Saint Germain des Fossés, membre titulaire.

⇒ **Les représentants des communes comportant une zone urbaine sensible**

- Bernadette RONDEPIERRE, conseillère régionale, membre titulaire.
- Henri MALAUD, conseiller régional, membre titulaire.

⇒ **Les représentants du Conseil Départemental**

- Monsieur Frédéric AGUILERA, Vice-Président d Conseil Départemental, membre titulaire.

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Election du Président**
- 2- Adoption du compte rendu de la CDPPT du 13 février 2015**
- 3- Intervention La Banque Postale**
- 4- Fonds de péréquation :**
  - Point**
  - Programmation**
  - Nouvelle cartographie politique de la ville**
- 5- Actualité COURRIER :**
  - Convention adresse**
  - Nouvelle offre « recommandé »**
- 6- Actualité RESEAU :**
  - Concertations**
  - Adaptations**
  - Mesures estivales**
- 7- Questions diverses :**
  - Plaquettes « CDPPT mode d'emploi »**

## **1. Election du Président :**

Daniel BOUCULAT indique que le mandat électif du Président n'est pas concerné par les élections départementales et Monsieur GALLAND précise qu'en effet le mandat du Président est de 3 ans et qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une nouvelle élection.

## **2. Adoption du compte rendu de la CDPPT du 13 février 2015**

Le compte rendu est adopté et signé par le président et le secrétaire.

Xavier CADORET présente l'ordre du jour.

## **3. Intervention La Banque Postale :**

Samuel COMMUNEAU correspondant pour les collectivités locales les plus importantes, présente l'organisation de La Banque Postale Collectivités pour le territoire national.

Il présente l'ensemble des financements, en réponse à une question de monsieur BERRAT sur les renégociations.

Il est convenu d'intégrer les coordonnées des correspondants dans le compte-rendu :

### **Pour vous informer et vous conseiller**



**Contactez un Conseiller Secteur Public Local**  
du lundi au vendredi, de 9h à 17h

**0969 36 88 00**

APPEL 000 SURTAXÉ



**Écrivez-nous à l'adresse suivante**  
**La Banque Postale CP 5104**  
**115, rue de Sèvres - 75275 Paris CEDEX 06**



**Connectez-vous sur [www.labanquepostale.fr/collectivites.html](http://www.labanquepostale.fr/collectivites.html)\***  
Vous pourrez y adresser directement une demande de financement

## **4. Fonds de péréquation :**

Daniel BOUCULAT présente le suivi du fonds de péréquation :

### **Le bilan final 2014 :**

- **PART A :** Indemnités et rémunérations des partenaires : réalisé 948 667 € pour 958 680 € provisionnés.
- **PART B :** Amélioration de l'accès aux services postaux : Réalisé 623 566 € dont 117 065 € pour le numérique et pour une dotation de 587 648 € dont 176 294€ numérique.
- **PART C :** Fonctionnement et évolution des bureaux de poste en zone rurale :  
Dotation et réalisé à 973 329 €.

Rappel est fait des rémunérations des partenariats pour 2015.

Xavier CADORET précise que le prochain contrat de présence postale risque de ne pas être reconduit dans les mêmes conditions qu'actuellement.

Les baisses de trafics et de fréquentations doivent inciter les élus à prendre en compte cette évolution s'ils veulent conserver une présence postale.

Les parts A et B permettent d'aider les communes à maintenir une présence postale dans le cadre d'une convention de 9 ans avec tacite reconduction une fois.

### **Reports et programmés à fin mai 2015 :**

#### **B3.1.1 Renouvellement matériel informatique partenariat**

À BOUCE, CHATEL MONTAGNE, ESCUROLLES, JENZAT, LA PETITE MARCHE, PIERREFITE SUR LOIRE, SAINT-GERMAIN-de-SALLES, SAINT-LEON, THENEUILLÉ, TREZELLES, URCAY, VAUX, VOUSSAC

Soit 13 x 400€ pour un total de 5 200€

#### **B3.1.2 Nouveaux équipements tablettes APC**

À BILLY - CHATEL DE NEUVRE - CHARROUX - ECHASSIERES - ETROUSSAT- ISSERPENT - JENZAT- ESCUROLLES - COGNAT LYONNE - SALIGNY SUR ROUDON - SAINT GERMAIN DE SALLES - SAINT LEON - SAINT VICTOR - - TREIGNAT - TEILLET ARGENTY - URCAY- VALIGNY - VIPLAIX

Soit 18 x 1 800€ pour un total de 32 400€

#### **B3.1.3 Informatisation et formation des RP**

L'équipement informatique est demandé pour le RELAIS POSTE de MAGNET par le président de la CDPPT

Soit 1800€

**B3.1.4 Nouveau système d'Information dédiés aux partenariats**

Il s'agit des frais de développement liés aux nouvelles versions d'Aris en APC.

- nouveau forfait en 2015 : 128 €
- nouveau périmètre : 69 APC/RP en 2015

Soit 69 x 128 € pour un total de 8 832 €

**B3.1.5 Maintenance partenariats :**

Concerne toutes les APC informatisées et RP informatisés

Soit 69 x 500 € pour un total de 34 500 €

**B3.1.6 Connexion réseau :**

Concerne les APC et RP avec contrat ADSL La Poste

Soit 69 x 300 € pour un total de 20 700 €

**B3.3 Provision pour création de deux bureaux ESCI (sans argent au guichet), à Montluçon République et Cusset :**

B3.3.1	Travaux ESCI	2 x 93 000€ =	186 000€
B3.3.2	ESCI - Installation automate	2 x 31 000€ =	62 000€
B3.3.3	Coût annuel de gestion opérationnelle ESCI	2 x 12 000€ =	24 000€

**B4 Provision pour création de MSAP**

42 000€

**B4.2 Concours à la rénovation d'APC/API**

À GIPCY	12500,00€ HT
À TEILLET-ARGENTY	12298,31€ HT

**Réalisé cumulé 2014-2015 au 31 mai :****B1 Modernisation des bureaux de Poste :**


---

NERIS LES BAINS	146 100 €
VENDAT	104 600 €
BUXIERES LES MINES	6 080 €
CHANTELLES	3 600 €

B1.3 **Modernisation BP structurants :**

ST POURCAIN/SIOULE 222 200 €

B3.1.1 **Renouvellement matériel informatique partenariat**

À BRESNAY, BILLY, CHARROUX, GOUISE, LAPRUGNE, SALIGNY-SUR-ROUDON, VIPLAIX, SAINT-SAUVIER

Soit 8 x 400€ pour un total de 3 200€

B3.1.2 **Nouveaux équipements tablettes APC**

À GIPCY, MEAULNE, VAUX, LE BRETHON, CRESSANGES, SAINT LEOPARDIN D'AUGY, MONTBEUGNY, SAINT-DESIRE, CHAMBLET, MONTCOMBROUX LES MINES

Soit 10 x 1 800€ pour un total de 18 000 €

B3.1.3 **Informatisation et formation des RP**

À ST-BONNET-de-ROCHEFORT, LENAX, THIONNE

Soit 3 x 1800€ pour un total de 5 400€

B3.3.2 **ESCI - Installation automate**

Régularisation pour Saint-Pourçain-sur-Sioule

- 31 000€

B3.3.3 **Coût annuel de gestion opérationnelle ESCI**

Régularisation pour Saint-Pourçain-sur-Sioule

- 2 005,48€

B3.1.4 **Nouveaux SI dédiés aux partenariats**

Soit 66 x 160 € pour un total de 10 560 €

B3.1.5 **Maintenance partenariats**

Soit 66 x 500 € pour un total de 33 000 €

**ALLIER****B3.1.6 Connexion réseau**

Soit 63 x 300 € pour un total de 18 900 €

**B4.2 Concours à la rénovation d'APC/API**

LE BRETHON	8 361,20€
VAUX	2 994,84€
ST GERMAIN DE SALLES	7 461 €
MONETAY SUR LOIRE	409 €

**B4.3.1 Renouvellement mobilier partenariat**

VAUX	3 280€
MONETAY SUR LOIRE	1 485€

**Concernant le provisionnement pour les MSAP (Maisons de Services Au Public):**

Xavier Cadoret informe la CDPPT de la réunion la semaine prochaine entre l'Etat, l'AMF et La Poste sur le financement des MSAP dans le cadre du contrat de présence postale territoriale. Monsieur GALLAND informe la CDPPT des différents types de MSAP, il rappelle que pour 1000 maisons attendues 300 sont déjà créées.

Les MSAP d'initiative communautaire dont la communauté de commune rémunère le personnel et finance 50% du projet, l'Etat et les opérateurs finançant 25% chacun du coût de fonctionnement. Budget annuel de 40 à 60 K€

Les MSAP dans les bureaux de Poste financées à 50% par le fonds de péréquation postal et 25% chacun par l'Etat et les opérateurs.

La labélisation sera assurée par le Préfet dans le respect du cahier des charges.

Cela implique qu'un minimum d'opérateurs s'engage, que l'agent d'accueil de la MSAP connaît et est en relation avec un interlocuteur dédié de l'opérateur inscrit dans la convention.

Il devra y avoir complémentarité avec le réseau existant de MSAP/RSP ; distance minimale de 20 minutes entre les différentes maisons.

La démarche actuelle est intercommunale ; il faudra donc harmoniser la démarche, la Poste étant plus orientée commune.

La maison de services publics doit être portée par le territoire.

Xavier CADORET pose la question pour le projet MSAP à NOYANT D'ALLIER ; Monsieur GALLAND indique qu'il existe un RSP à Le Montet.

Monsieur LEFEBRE demande si une MSAP peut-être créée dans les zone urbaines prioritaires.

Monsieur GALLAND indique que cela existe porté par l'association des PIMMS.

PROPOSITION DE BUREAUX DE POSTE POUVANT ACCUEILLIR UNE MAISON DE SERVICE PUBLIC: JUIN 2015

AINAY LE CHATEAU  
BEAULON  
BELLENAVES  
BUXIERES LES MINES  
CERILLY  
CHANTELLE  
DOYET  
JALIGNY SUR BESBRE  
LURCY LEVIS  
NEUILLY LE REAL  
NOYANT D'ALLIER  
SAINT GERAND LE PUY  
SOUVIGNY  
VALLON EN SULLY  
VILLEFRANCHE D'ALLIER

La liste est validée en l'état par les membres de la CDPPT.

## 5. Actualité COURRIER :

### - Présentation convention ADRESSE :

Prestations de base, engagements de La Poste :

Mettre à disposition la doc sur l'état des lieux du raccordement postal local, fournir la documentation nécessaire à la mise en place d'un plan d'adresses exhaustif pour la commune

- Fiche actions mairie / La Poste
- ABC de la gestion des voies
- Modèle de tableau de numérotation des voies
- Modèle de lettre d'accompagnement du certificat
- Modèle de communiqué à la population
- Modèle de délibération du Conseil Municipal
- Communiqué sur site internet « changement d'adresse en ligne »
- Fiche de communication des nouvelles adresses



**ALLIER**

Prestations payantes, au choix de la commune – 3 options sur devis :

Option1 : aide à la dénomination et la numérotation des voies  
Préconisations techniques à la dénomination à la numérotation des voies  
Participation à la réunion de lancement du projet en présence des élus de la commune,  
Point d'étape technique (réunion à la mairie) en cours de projet,  
Métrage et numérotation des bâtiments,  
Livraison du fichier d'adresses au format informatique (excel),  
Fourniture de cartes de communication Adresse (au maximum 10 par foyer)

Option 2 : Impression et envoi du certificat adresse nominatif à chaque foyer concerné.

Option 3 : Remise commentée aux foyers concernés du certificat adresse nominatif avec sa lettre d'accompagnement.

- **Préférences de livraison :**

Pour les clients particuliers, destinataires de LR ou lettres expert, ce service donne la possibilité aux clients de s'abonner sur internet, afin que leurs lettres soient directement et systématiquement :

- Distribuées le jour de leur choix
- Ou mises à disposition dans un bureau choisi (BP zone d'instance de la PDC, quelques établissements courrier peuvent faire partie de la liste)

Cette offre est gratuite.

- **Difficultés de distribution dans l'Allier :**

L'ADM 03 a fait un recensement des difficultés de distribution suite à intervention d'élus lors de l'assemblée générale, Monsieur CADORET en fait part à la CDPPT.

Magali DETRILLE indique que l'Auvergne et l'Allier en particulier ont la meilleure qualité de service au niveau distribution du courrier.

Elle donne les principales difficultés remontées de dysfonctionnement qui sont : le sentiment d'avoir souvent de nouveaux facteurs, l'absence ponctuelle de distribution, la difficulté de distribution l'hiver.

En réponse elle indique :

- Qu'il peut arriver de façon tout à fait exceptionnelle qu'un nombre important d'absences crée des difficultés de distribution ; de même, en hiver la sécurité des agents est une priorité pour La Poste et des aménagements de tournées sont prévus, validés par les comités d'hygiène et de sécurité.
- Qu'une communication doit être réalisée auprès des élus en cas de problème et un rappel sera fait en ce sens aux Directeurs des centres courrier.
- Que certaines tournées sont organisées pour être distribuées par des facteurs différents en début et en fin de semaine.
- Que le 25 juin, une factrice était en grève d'où la non distribution remontée par un élu.